

### **« Vers un observatoire départemental des violences faites aux femmes : propositions du CIDFF Vaucluse »**

*Article réalisé par Christine BETIS et Hélène MOREAU, CIDFF 84*

#### **Introduction**

Il existe sur chaque département une Commission Départementale de Lutte et d'Actions contre les Violences faites aux femmes, présidée par les Préfets de département. Son pilotage est assuré par la Délégation départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité (DDFE), dont la mission est de faire progresser l'égalité entre les hommes et les femmes. En Vaucluse, un Groupe de travail Départemental Prévention Violences est né de cette commission en 2001, sous la présidence de madame Joëlle Halter, Déléguée départementale, et réunissant divers services de l'Etat et institutions (police, gendarmerie, Justice et Conseil Général) ainsi que le monde associatif, les unités d'accueil de soins, les centres d'hébergement, etc.

Ce groupe concourt à la mise en œuvre des politiques publiques, dresse des constats, recueille des données et observations, se forme, émet des propositions afin d'élaborer des actions de prévention et de lutte contre les violences dans le département de Vaucluse. Il permet la mise en place d'une culture commune, d'un travail sur les représentations et des échanges pratiques.

Entre 2002 et 2014 le groupe est passé de 8 à 31 membres. Les membres du groupe créent, de fait, un réseau de partenaires qui travaillent en commun dans un climat de confiance et déclenchent ainsi sur le département un mode de relations, de travail et d'interventions pour répondre aux situations rencontrées à propos des violences au sein des couples, avec un souci d'apporter des réponses individuelles.

En revanche, le groupe souffre de quelques faiblesses telles que l'irrégularité de la participation de certains membres (par exemple l'éducation nationale), l'absence de formalisation d'une charte commune, le problème de l'homogénéité de certaines statistiques, l'absence de

formalisation directe de la parole des victimes et un besoin d'approfondissement de la problématique des violences en Vaucluse. D'où la volonté de faire évoluer ce groupe vers un Observatoire départemental, nouvelle structure partenariale qui pourrait remédier aux difficultés constatées<sup>1</sup>, élargir son champ d'activités et effectuer des recherches et des actions expérimentales.

Ce document a donc été conçu pour apporter des éléments de réflexion à la construction du nouvel Observatoire des violences du Vaucluse. Il part d'une analyse de diverses expériences réalisées en France, apporte des données théoriques sur la définition d'un observatoire et trace des pistes de travail pour sa mise en place. Au delà des spécificités du département vauclusien, l'analyse reste pertinente pour toute expérience de travail sur ce sujet, au niveau local et en réseau.

---

<sup>1</sup> Ce nouvel Observatoire est aujourd'hui en phase de démarrage et de contractualisation avec les différentes parties.

## I. Synthèses de diverses expériences d'observatoires réalisées en France<sup>2</sup>

### a. L'OBSERVATOIRE DE BORDEAUX

#### Les modalités de la recherche-action pour la mise en place d'un observatoire

Le projet date de 2014-2015, il s'inscrit dans le cadre de la Convention Territoriale de la Ville pour les communes de Bordeaux (Grand-Parc), Cenon, Floirac et de la Convention Thématique du Contrat de Ville de l'Agglomération Bordelaise «Tranquillité publique» :

- Maîtres d'ouvrage : CRAES-CRIPS – B. Goudet et H. Labeyrie – devenu l'IREPS Aquitaine.
- Nom de la recherche action : *"Lutte contre les violences intrafamiliales et le sexisme"*.

#### Les objectifs

- Mobiliser les partenaires de chaque site et réaliser un premier état des lieux basé sur leurs perceptions ;
- procéder à une analyse approfondie du phénomène et des modes d'action en cours par un recueil systématique des faits sur une période de 3 mois ;
- définir un protocole d'action territoriale transférable sur d'autres sites.

#### Les résultats

La recherche a été réalisée en plusieurs phases.

La 1<sup>ère</sup> phase a permis de réaliser 3 fiches pour chaque site, afin de pouvoir enregistrer des situations de violence :

- une fiche générale des violences intrafamiliales ;
- une fiche pour les cabinets de médecins ;
- une fiche concernant le sexisme.

De plus, un état des lieux a été effectué grâce aux contributions des acteurs. Une 1<sup>ère</sup> analyse a pu être rédigée.

La 2<sup>ème</sup> phase a généré l'enregistrement des situations de violence à partir des 67 fiches remplies par divers partenaires tant associatifs qu'institutionnels. Elles ont été analysées par des spécialistes. Deux séminaires de formations ont été conduits par des interventions de sociologues et de psychologues ainsi que par diverses associations spécialisées, la Police, la Justice, la DDASS...

La 3<sup>ème</sup> phase a permis la rédaction par le CRAES des résultats détaillés, d'une préconisation de renouvellement de la démarche sur d'autres sites, et ce après consultation des sites engagés dans l'étude.

### b. L'OBSERVATOIRE DU 93 (SEINE - SAINT DENIS)

#### Les modalités de mise en place<sup>3</sup>

L'Observatoire des violences envers les femmes a été créé par le Conseil général de la Seine-Saint-Denis en 2002.

C'est une démarche collective qui repose sur les partenariats conclus avec le ministère de la Justice (Tribunal de Grande Instance de Bobigny), le ministère de l'Éducation nationale (Inspection académique), la Préfecture, la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil régional d'Ile-de-France, les municipalités de la Seine-Saint-Denis, des associations, des ONG, des partenaires privés.

---

<sup>2</sup> Les synthèses des différentes expériences décrites ci-dessous comportent régulièrement des citations, qui ne font pas l'objet de guillemets pour des raisons de commodité. Toutefois, les références des documents cités et analysés figurent pour chaque étude.

<sup>3</sup> Conseil général de la Seine-Saint-Denis. Lien : <http://www.seine-saint-denis.fr/Dix-ans-d-experimentations-et-d.html>

### Les objectifs

- Proposer une prise en charge globale, par un ensemble de mesures complémentaires adaptées à la diversité des situations et des besoins ;
- faire face à l'urgence, mais aussi de les accompagner durablement pour que les femmes reprennent leur vie en main ;
- établir, entre les partenaires, une culture commune de lutte contre les violences ;
- créer un laboratoire d'innovations et d'expérimentations ;
- servir de modèle ou d'appui à d'autres collectivités.

### Les résultats

10 outils innovants concernant<sup>4</sup> :

- L'inspiration d'ordonnances de protection ;
- l'accompagnement des enfants par un adulte tiers, lors des droits de visite du père auteur de violences ;
- 42 appartements réservés dans les 21 villes de Seine Saint-Denis partenaires du Conseil général, pour reloger, de manière pérenne, les femmes contraintes de quitter leur domicile suite à des violences conjugales ;
- 103 téléphones portables remis par le procureur aux femmes en très grand danger pour leur permettre de faire intervenir immédiatement les forces de police en cas de menaces ou de violences ;
- 103 bons de taxis pour payer les trajets des victimes entre le commissariat du dépôt de plainte et l'Unité médico-judiciaire où se fait le constat des violences et la délivrance du certificat médical permettant d'engager une procédure judiciaire ;
- 13 consultations de psycho-traumatologie ouvertes dans le département ;
- l'enquête nationale initiée par l'Observatoire sur les comportements sexistes et violents envers les jeunes filles en Seine-Saint-Denis, qui a facilité la prise en charge des jeunes filles ayant subi des violences dès l'enfance ;
- la sensibilisation de 1500 collégien-ne-s et lycéen-ne-s de Seine-Saint-Denis, chaque année, à la lutte contre le sexisme. Ils sont invité-e-s à faire eux-mêmes des propositions en faveur de l'égalité et du respect entre les sexes ;
- l'accompagnement des femmes contraintes au mariage : aider à libérer la parole, faciliter les démarches juridiques et attribuer des aides financières, poursuivre les signalements.

### Le plan de formation

Il s'adresse aux 6 000 professionnel-le-s du département formé-e-s chaque année par l'Observatoire pour mieux accompagner les femmes victimes de violences.

## **c. RECHERCHE-ACTION AU PROFIT DE LA REGION BRETAGNE POUR DES ACTIONS INTER PARTENARIALES COORDONNEES<sup>5</sup>**

### Les modalités de la recherche-action

Nom de la recherche-action : La région Bretagne contre les violences faites aux femmes.

L'association EgalCité a répondu à un appel d'offre lancé par la Région. Elle a été chargée de mener une étude sur six mois, de septembre 2006 à février 2007 et de procéder à d'une seconde édition de la Biennale de l'égalité femmes/hommes en 2008. La démarche a impliqué des maires, des associations, des institutions diverses dont l'Education nationale.

### Les objectifs

---

<sup>4</sup> Recueil d'outils qui regroupe par thématique tous les outils pour toutes les formes de violence. Lien :

<http://fr.calameo.com/download/0006349240bc62b8e5043>

<sup>5</sup> Conseil régional de Bretagne, Lien: [http://www.bretagne.fr/internet/upload/docs/application/pdf/2008-10/rap\\_vote\\_et\\_avant-propos\\_pdt- doc\\_publicjuil0752.pdf](http://www.bretagne.fr/internet/upload/docs/application/pdf/2008-10/rap_vote_et_avant-propos_pdt- doc_publicjuil0752.pdf)

- Réaliser un état des lieux en région ;
- élargir les connaissances en matière de violence ;
- favoriser la prise de conscience des acteurs locaux ;
- améliorer et diversifier la communication ;
- définir des pistes d'action.

### Les résultats

Après un rappel des textes français et internationaux, la recherche action a défini les diverses formes de violence. Elle a précisé les différents lieux où s'exercent les violences, la typologie des victimes et des auteurs.

L'auteure a effectué une analyse quantitative des violences, qui montre le peu de prise en charge de ce phénomène du fait de l'absence d'écoute des victimes, de la minoration de la dangerosité des auteurs de violence, d'une information déficiente auprès des jeunes ainsi que d'un manque criant d'hébergement et de formation des acteurs professionnels et bénévoles. L'enquête a été menée auprès de 314 maires (sur 1268 sollicités), auprès de 13 associations œuvrant auprès des femmes, auprès de 119 agents du Conseil régional (640 sollicités). Elle montre que dans ce milieu rural les acteurs ne sont pas tous conscients de l'importance du phénomène et de l'intérêt de mobiliser des moyens, d'autant que la dégradation des conditions de vie de vie des familles est manifeste.

Le Conseil régional ayant adhéré à la *Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale*, il s'est engagé à « contrer les stéréotypes » (Art 6). Les propositions priorisent l'information et la sensibilisation des professionnels, des élus et du grand public via une campagne d'affichage, des pages thématiques sur le site de la région, une aide aux associations qui travaillent avec les femmes, des manifestations culturelles, un partenariat avec l'Education nationale pour communiquer auprès des jeunes. Ainsi EgalCité, association porteuse de l'étude, a coordonné la 2<sup>ème</sup> Biennale les 23 et 24 mai 2008 sur l'Egalité femmes-hommes<sup>6</sup>.

Le Conseil régional s'est engagé à :

- aider les formations des professionnels et des bénévoles impliqués dans la lutte contre les violences ;
- soutenir des thèses et à favoriser les actions des universités ;
- promouvoir l'égalité professionnelle et la qualité de l'emploi, l'amélioration des conditions de travail, notamment par la Charte de progrès pour l'emploi de qualité en Bretagne.

### **d. "VIOLENCES", UN GROUPE NATIONAL DE REFLEXION SUR CE THEME**

#### Les modalités de travail du groupe

Sont à l'initiative de ce groupe : Yves Michaud, philosophe et concepteur et directeur de l'Université de tous les savoirs et le professeur Franck Baylé, psychiatre à l'Hôpital St Anne et professeur à l'Université Paris Descartes. Il est également président de l'association Innovation et psychiatrie. Le groupe comporte d'autres spécialistes de diverses disciplines : trois philosophes, deux historiens, un médecin, un éthologiste, un journaliste de guerre, deux politologues, un magistrat, un neurologue-psychanalyste, une vétérinaire, un magistrat, deux psychologues, etc.

<sup>6</sup>

[http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=6&cad=rja&ved=0CE8QFjAF&url=http%3A%2F%2Fwww.regionsmagazine.com%2Fsite%2Farticles%2Fbretagne%2F2008%2F04%2F2008-04-10-2%2Fbretagne%2520-%2520Biennale%2520egalite%2520femmes\\_hommes.pdf&ei=i-RVUaC7D8TEPdqAgdgM&usg=AFQjCNHbs13Ywb2M9IbSq3-hSwWPrOiAw&bvm=bv.44442042,d.ZWU](http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=6&cad=rja&ved=0CE8QFjAF&url=http%3A%2F%2Fwww.regionsmagazine.com%2Fsite%2Farticles%2Fbretagne%2F2008%2F04%2F2008-04-10-2%2Fbretagne%2520-%2520Biennale%2520egalite%2520femmes_hommes.pdf&ei=i-RVUaC7D8TEPdqAgdgM&usg=AFQjCNHbs13Ywb2M9IbSq3-hSwWPrOiAw&bvm=bv.44442042,d.ZWU)

### Les objectifs du groupe

- Faire se rencontrer et communiquer les spécialistes et les disciplines de manière, d'une part, à ressaisir un regard généraliste et, d'autre part ;
- enrichir les recherches par la mise en relation des approches ;
- tenter de circonscrire un dénominateur commun ;
- partager un savoir mesuré au travers des perspectives différentes pour une conceptualisation commune.

### Les premiers résultats

Les participants se sont réunis et ont débattu autour de thèmes qui sont téléchargeables à partir de Canal U, la vidéothèque numérique de l'enseignement supérieur<sup>7</sup>.

#### **e. UN PROJET EUROPEEN POUR COMBLER UNE LACUNE : "VIOLENCE AUX FEMMES AGEES... ROMPRE LE SILENCE !" L'ENGAGEMENT DES ACTEURS FRANÇAIS**

### Les modalités de travail

Pour rompre le silence, en 2011, le réseau Alma France (Allô Maltraitance des Personnes Agées et/ou des personnes handicapées) et le Centre National Information sur les Droits des Femmes et des Familles ont décidé de participer au projet européen Stop VIEW (*Stop Violence Against Elderly Women – Arrêter les violences à l'encontre des femmes âgées*), dans le cadre du programme Daphné. La France fait partie d'un groupe de 6 pays comprenant l'Italie, le Portugal, la Bulgarie, l'Espagne et la Slovaquie.

Pour réaliser un recueil de données, des spécialistes se sont appuyés sur des ressources officielles en ce qui concerne les statistiques générales, les ressources du réseau ALMA en ce qui concerne les données relatives aux personnes âgées.

### Les objectifs

- Réaliser un premier recueil de données sur les violences faites aux femmes âgées en France ;
- sensibiliser l'ensemble des acteurs concernés à la problématique des violences envers les femmes âgées ;
- renforcer les compétences des différents professionnels et des bénévoles ainsi que l'information auprès du grand public ;
- susciter un débat plus large au sein de la société, promouvoir les bonnes pratiques à un niveau national et européen.

### Les premiers résultats<sup>8</sup>

- Les chiffres du réseau ALMA et d'HABEO (Handicap, Age, Bientraitance, Ecoute, Orientation) sont les seules données récentes et disponibles concernant les femmes âgées, au travers de leur plate-forme d'écoute téléphonique : 75% des appelants sont des femmes et les maltraitances dénoncées sont surtout des négligences, des traitements dégradants, des abus de confiance, des pressions financières, des violences verbales, voire des actes de maltraitance physique. L'essentiel des cas de maltraitance a lieu au domicile de la victime. Les violences envers les personnes âgées sont principalement commises par l'entourage familial (67%) puis

<sup>7</sup> La séance du 16 novembre 2012 sur L'influence de l'environnement sur la violence-le passage à l'acte, peut être vue à partir du lien suivant : [http://www.canal-u.tv/video/universite\\_de\\_tous\\_les\\_savoirs/l\\_influence\\_de\\_l\\_environnement\\_sur\\_la\\_violence\\_le\\_passage\\_a\\_l\\_acte.10714](http://www.canal-u.tv/video/universite_de_tous_les_savoirs/l_influence_de_l_environnement_sur_la_violence_le_passage_a_l_acte.10714)

La séance du vendredi 8 février 2013 a porté sur La violence et les médias-Juger et gérer la violence. Lien : [http://www.canal-u.tv/video/universite\\_de\\_tous\\_les\\_savoirs/violences\\_et\\_medias\\_juger\\_et\\_gerer\\_la\\_violence.11320](http://www.canal-u.tv/video/universite_de_tous_les_savoirs/violences_et_medias_juger_et_gerer_la_violence.11320)

<sup>8</sup> Lien pour le rapport de synthèse : <http://www.bientraitance.fr/wp-content/uploads/2011/11/stop-view.pdf>

par l'entourage non familial (13%). En institution : c'est l'entourage professionnel qui est auteur de violences à 79%; 10% des violences sont liées aux familles.

- Réalisation d'un film<sup>9</sup>.
- Réalisation d'une journée d'échange CNIDFF et ALMA le 16/11/12 qui a accueilli une cinquantaine de participants.

#### **f. THESE DE DOCTORAT DE PAULINE LENORMAND A L'UNIVERSITE DE TOULOUSE, 25 novembre 2011**

Ce travail figure avec les expériences précitées, parce qu'il permet d'apprécier "l'importance de connaître et d'anticiper les besoins des partenaires et acteurs", dans le cadre d'une démarche de développement et d'ingénierie territoriale, portée notamment par des outils relativement nouveaux, les observatoires. Ces derniers nécessitent une stratégie plus importante que les processus et outils traditionnels de développement territoriaux. Ce sont en effet des outils d'aide à la décision.

#### **Les modalités de la thèse**

Nom de la thèse : L'ingénierie territoriale à l'épreuve des observatoires territoriaux : analyse des compétences des professionnels du développement dans le massif pyrénéen<sup>10</sup>. Pauline Lenormand a réalisé sa thèse dans le cadre des unités de recherche : UMR Dynamiques Rurales (UTM, INP-ENSAT, ENFA), UMR AGIR) en lien avec l'INRA<sup>11</sup>.

Dans le cadre de sa thèse, Madame Lenormand a conduit de nombreux entretiens auprès des acteurs des observatoires et des projets d'observatoire en étant elle-même dans une position d'observation et de participation.

#### **Les objectifs**

- comprendre les modes de gestion de l'information par et pour les acteurs du développement territorial, à travers l'exemple des observatoires territoriaux ;
- analyser les rôles des agents de développement et les modes de production de connaissances au profit du développement "durable" des territoires ;
- identifier des pistes de travail, des opportunités liées à l'usage et aux potentialités des TIC (*technologies de l'information et de la communication*) et accompagner les acteurs dans ces pistes de travail.

#### **L'hypothèse**

Les compétences des professionnels du développement territorial sont déterminantes dans l'efficacité de l'ingénierie territoriale et en retour, la structuration de celle-ci influe fortement sur l'évolution de ces compétences.

#### **Les résultats**

L'auteure a privilégié la compréhension des processus en jeu et des compétences activées, plutôt que leur quantification, dans la mesure où il ne s'agissait pas de mesurer l'efficacité des dispositifs observés.

---

<sup>9</sup> Lien : <https://vimeo.com/55280284>

<sup>10</sup> Lien :

[http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=2&cad=rja&sqi=2&ved=0CDcQFjAB&url=http%3A%2F%2Fwww.platorme-metiers-dvt.org%2FIMG%2Fpdf%2FThe-se\\_Pauline\\_Lenormand\\_2011.pdf&ei=muhVUZbG18Gj0QWUeYGYAw&usq=AFQjCNEcEOa3LNYYxBgaiu6EP-PEsH60aA&bvm=bv.44442042,d.d2k](http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=2&cad=rja&sqi=2&ved=0CDcQFjAB&url=http%3A%2F%2Fwww.platorme-metiers-dvt.org%2FIMG%2Fpdf%2FThe-se_Pauline_Lenormand_2011.pdf&ei=muhVUZbG18Gj0QWUeYGYAw&usq=AFQjCNEcEOa3LNYYxBgaiu6EP-PEsH60aA&bvm=bv.44442042,d.d2k)

<sup>11</sup> A noter que depuis, Madame Lenormand est devenue chargée de mission "Evaluation, concertation citoyenne" auprès du Conseil régional Midi Pyrénées.

L'organisation et le fonctionnement de l'ingénierie territoriale, ainsi que des observatoires, sont difficiles à cerner, parce que leur réalité complexe et fragmentée sont le reflet de la manière de conduire l'action publique territoriale. Les politiques territoriales sont parfois contradictoires.

Les observatoires territoriaux sont des points de vue sur le territoire et donc ne relèvent pas uniquement d'une dimension technique ; ils interrogent le sens de l'action territoriale, aussi bien au niveau des agents que des politiques.

Les observatoires territoriaux sont ancrés dans des systèmes d'acteurs préexistants et font évoluer, ou tout au moins questionnent, la gouvernance territoriale des territoires sur lesquels ils sont mis en œuvre. Cette ingénierie est aujourd'hui confrontée au travail à plusieurs, qui implique la construction de compétences collectives, afin de consolider les fonctions d'aide à la décision.

La conception, la mise en œuvre et l'usage d'un instrument, comme un observatoire, font évoluer les compétences collectives et individuelles, qui structurent l'ingénierie territoriale.

La construction de compétences collectives, entre professionnels du territoire, mais aussi entre acteurs institutionnels et professionnels, influe sur les compétences individuelles mobilisées par ces professionnels, qui participent à l'accompagnement des démarches de développement territorial. Elle favorise des situations d'intercompréhension et de dialogue faisant évoluer chacun des professionnels impliqués. Des apprentissages individuels peuvent alors naître de ces situations de travail. Les compétences collectives sont alors étroitement liées aux trajectoires de développement des territoires dans lesquelles elles s'inscrivent et aux cultures de coopération engagées entre les différents acteurs du développement territorial. Des communautés de pratiques et des réseaux se mettent en place et concrétisent des compétences collectives.

Toutefois, ces dynamiques peinent à être consolidées et mobilisent des cercles restreints d'acteurs. Le chantier de la compétence collective se développe, mais les processus de coopération sur lesquels il repose, restent encore principalement informels.

Dans ce contexte, certains acteurs endossent le rôle de médiateurs. Ils montrent leur capacité à fédérer différents intervenants territoriaux autour d'un intérêt commun et peuvent ainsi accélérer la construction de compétences collectives. En revanche, ils restent dépendants des systèmes locaux dans lesquels ils interviennent. Il importe alors de faire rencontrer les médiateurs et les acteurs locaux pour créer une culture de la transgression, notamment entre les différents univers professionnels et les différentes échelles d'action, afin de faire émerger ces compétences collectives. Enfin, ces dernières restent souvent segmentées.

Concernant la relation entre professionnels et élus, l'étude approfondie des compétences des professionnels a révélé que, non seulement le recours à l'instrument observatoire territorial relève d'un choix entre plusieurs opportunités mais, qu'en plus, les techniciens ont souvent une grande latitude dans la définition des enjeux et des productions de l'observatoire. On constate donc une difficile articulation entre monde professionnel et politique.

Les projets d'observatoires renforcent et redéployent le cœur de métier des professionnels impliqués. Il apparaît que le métissage entre compétences génériques et compétences spécialisées favorise l'aboutissement des projets d'observatoires territoriaux.

En effet, l'appropriation des projets d'observatoires territoriaux par les agents de développement est facilitée si ceux-ci mobilisent et articulent avec d'autres plusieurs registres de compétences, à savoir (par exemple) des compétences relevant de la maîtrise de savoirs techniques, technologiques, de médiation et de stratégie de développement d'un territoire.



Il apparaît que les compétences de médiation sont les mieux à même de favoriser le dialogue entre compétences techniques et compétences stratégiques, dialogue indispensable à la consolidation de compétences collectives. C'est pourquoi, la mise en œuvre de projets d'observatoires territoriaux fait appel à des profils hybrides. Cette combinaison de compétences est aujourd'hui peu présente.

Comme la majorité des activités de développement territorial, l'observation du territoire interpelle à la fois les compétences des agents en tant qu'individu, les compétences des agents au sein de réseaux et de communautés de pratiques, mais aussi les compétences des institutions entrant dans le processus d'observation territoriale. La distinction entre compétence des individus et compétence des institutions apparaît capitale pour expliquer certains blocages dans la mise en œuvre d'un observatoire territorial, compte tenu de la diversité des pratiques et des logiques d'action des professionnels.

Face à la faible maîtrise de l'ensemble de ces compétences par les agents, le recours à une ingénierie externe, notamment à des consultants, est alors la solution la plus usitée.

Du point de vue empirique, de nombreux professionnels se qualifient d'intermédiaires.

Ils mettent en œuvre concrètement l'action publique, assurent la rencontre entre ses concepteurs et ses usagers, favorisent le dialogue entre différentes scènes.

Du point de vue de la co-construction de savoirs et de savoir-faire, la mise en réseau de compétences nécessite de créer des ponts entre institutions et familles d'acteurs du développement territorial. Les intermédiaires facilitent les échanges et les rencontres sur les territoires et entre territoires.

Les observatoires de territoire sont donc des lieux de rencontre de différents types d'acteurs. Ils aident au passage d'une ingénierie du territoire à une ingénierie territoriale, à travers la notion de compétence territoriale. L'observatoire permet de mobiliser des réseaux et favorise les prises de responsabilité. Par rapport aux compétences mobilisées dans des projets de développement territorial, celles nécessaires au projet d'observatoire territorial sont marquées par un besoin plus fort de stratégie, tout en faisant appel à des compétences techniques spécialisées et diversifiées.

L'enjeu réside alors dans la création d'interfaces entre les sphères techniques, politiques et citoyennes du développement.

## **II. Les points marquants de ces expériences**

Les recherches actions sont souvent un moyen préliminaire à la constitution d'un observatoire. De plus, elles ont permis de sensibiliser les acteurs et les politiques et d'élaborer un diagnostic territorial assez détaillé des violences faites aux femmes.

Pour exister, un observatoire a besoin d'un engagement politique fort, de moyens adéquats, du temps pour développer et mettre en œuvre des actions. Ces garanties sont d'autant plus nécessaires que cette instance peut faire ressortir les contradictions des politiques territoriales et leurs lacunes. De plus, l'observatoire est lui-même un outil stratégique.

Créer et faire vivre un observatoire constitue une démarche volontaire, longue, impliquant l'émergence de "personnes moteurs" savantes, un travail partenarial de longue haleine avec des acteurs de profession, d'institution, d'organe et de pratique diverses. C'est un lieu d'apprentissage de travail en commun et en réseau, de partages de compétences, lesquelles doivent être nécessairement larges, pluridisciplinaires et polyvalentes.

Les observatoires sont également des lieux d'expérimentation de pratiques, de formations, d'outils, destinés tant aux professionnels, qu'aux bénévoles, aux élus, au grand public et prioritairement aux victimes.

Concernant les violences intrafamiliales, de nombreuses structures, dont des observatoires, existent; des études, des outils, des expérimentations ont été effectués et continuent à être réalisés en France et en Europe. C'est pourquoi, il importe que chaque observatoire sache s'enrichir de ces travaux, qu'il s'efforce de s'ouvrir à d'autres horizons et mette au rang des priorités la communication, non seulement avec ses participants et ses mandants, mais encore avec d'autres observatoires ou groupes de travail.

### III. Proposition d'une définition de la notion d'observatoire

#### a. Que dit le dictionnaire ?

- établissement scientifique muni des instruments servant aux observations astronomiques et météorologiques. *Encyclop. éduc.*, 1960, p. 247
- lieu d'où l'on peut observer (quelque chose, quelqu'un), poste d'observation
- art militaire : point élevé (d'un terrain, d'un bâtiment), présentant les meilleures conditions pour surveiller les positions et mouvements de l'ennemi et permettre une attaque ou une riposte appropriées
- en particulier : *établissement chargé d'observer diverses variations, à des fins documentaires.. Observatoire économique régional... Organisme chargé d'assurer le rassemblement et la diffusion de l'information économique et sociale dans le cadre de la région` (BERN.-COLLI Extr. 1976)*
- au figuré : *point d'où on a une certaine vue des choses.*

#### b. La notion de territoire

« Définition du territoire: un construit social produit par les interactions entre les acteurs locaux, économiques, techniques, sociaux, institutionnels qui participent à réaliser un projet de développement collectif sur un espace géographique déterminé et déterminant. Les différentes composantes économiques, sociales et environnementales d'un territoire forment un système ; elles sont liées entre elles par des relations privilégiées et spécifiques. Le territoire est assimilé à un ensemble complexe : cadre d'action, acteur, et résultat de l'action collective. Le territoire, quand est évoqué le développement territorial, ne fait pas simplement référence à un espace physique, récepteur d'investissements en terme de capital, mais au lieu de vie d'une communauté, et à une construction sociale résultant des actions et représentations des acteurs locaux. *La structuration du territoire passe par un système de savoirs et de connaissances partagées, nécessaires à sa compréhension mais aussi à sa construction. Ce système de connaissances entraîne alors l'action sur le territoire et mobilise de nombreuses représentations.* (Di Méo G., 1996).

#### c. L'observatoire et le territoire

Un observatoire est, selon une définition très générale, « *un dispositif mis en œuvre par plusieurs partenaires pour suivre l'évolution d'un ou plusieurs phénomènes, dans l'espace et dans le temps* » (Moine A., 2007, p. 125).

Le territoire est le centre d'intérêt de tout observatoire « territorial ». C'est-à-dire que les éléments pris en compte seront issus d'une thématique touchant le développement du territoire donné, à une échelle spatiale donnée et nécessairement pris en compte sur un temps plus ou moins long.

L'observatoire est donc assimilé à un système d'aide à la décision sur le territoire mobilisant élus et techniciens dans leurs différentes tâches :

- Les activités les plus développées restent celles d'inventaires et de représentations graphiques ;
- les observatoires territoriaux ne sont pas un objet aux contours précis. Ils se déploient à différentes échelles géographiques depuis l'échelle mondiale (Observatoire des agricultures du monde coordonné par le CIRAD), européenne ou nationale (Observatoire des territoires de la DATAR, Observatoire du développement rural porté par l'INRA) en passant par les échelles régionale, départementale et locale (observatoire régional de l'énergie, observatoires de quartier...). Il existe également des observatoires dépassant les limites administratives ou encore des réseaux d'observatoires locaux.

Cette diversité pose la question du découplage entre l'échelle de constitution de l'observatoire (ses acteurs et sa gouvernance) et l'échelle spatiale d'observation.

#### **d. Qu'est-ce que l'observation territoriale ?**

*Selon le dictionnaire, l'observation est "l'action d'observer, de regarder attentivement les phénomènes, les événements, les êtres pour les étudier, les surveiller, en tirer des conclusions..." L'observation est une activité scientifique ; c'est en effet l'action d'observer, dans un cadre donné, un phénomène constaté, qui sera ensuite décrit, mesuré et retransmis".*

L'observation en sciences sociales désigne « un regard pour s'informer, sans intention de modification de l'objet » (Chebroux J.-B., 2007, p. 29).

Dans tout processus d'observation, on retrouve un observateur qui fait un choix d'informations pour rendre compte du réel et un matériel pour coder l'information et la restituer. Dans notre cas, l'observation désigne un processus coordonné, entre différents acteurs (institutions et/ou individus), d'analyse du territoire, dont l'objectif est de produire un certain nombre d'indicateurs propres à la description et à la compréhension de ce territoire afin d'agir différemment. L'observation territoriale fait appel à de nombreux outils et méthodes classiques tels que les enquêtes, quantitatives et qualitatives, la production et l'usage de statistiques, la cartographie, le recueil de données de terrain. Ajoutons les technologies informatiques, les services de veille et de prospective qui permettent aux différents services concernés de se coordonner et d'asseoir cette activité au niveau du territoire.

L'observation est, au final, un « travail d'énonciation collective » puisque chacun a son rôle à jouer dans l'écriture de cette observation, en fonction de ses perceptions, ses enjeux et ses stratégies à défendre. Les objets de l'observation territoriale concernent l'économie, l'habitat, le social, les mobilités, le foncier et l'environnement.

Selon Moine (2007), les territoires étant complexes, sans cesse en évolution, avec une stabilité dynamique difficile à appréhender, « il est nécessaire de se doter d'outils d'observation adaptés".

#### **e. Historique de l'observation territoriale**

L'observation territoriale peut être rapprochée de l'émergence et de la construction de « technologies de pouvoir », selon la conception de Foucault, techniques à travers lesquelles s'établissent et se maintiennent des états de domination.

L'observation du territoire renvoie à la statistique, c'est-à-dire aux premiers inventaires du roi, dès le 12<sup>ème</sup> siècle. La monarchie absolue met en place un système de renseignements vaste et codifié sur les richesses du royaume leur recensement ainsi que leur captation (fiscalité) : « savoirs qui se sont développés depuis la fin du 16<sup>ème</sup> siècle et qui ont pris toute leur ampleur au 17<sup>ème</sup>, (...) c'est ce qu'on a appelé précisément la "statistique comme science de l'Etat" (Foucault M., 2004).

Elle peut prendre la forme du panoptique, type d'architecture carcérale imaginée par le philosophe Jeremy Bentham à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle, qui permet d'observer tous les prisonniers, sans que ceux-ci ne puissent savoir s'ils sont observés. « un dessin des coercitions subtiles pour une société à venir » (Foucault M., 1975, p. 244). Connaître le territoire est décisif pour le responsable politique qui y exerce le pouvoir.

En lien avec la statistique, la carte est l'autre outil incontournable afin d'approfondir la connaissance du territoire, ses frontières notamment, par les dirigeants. Représentation graphique devenue, à partir du 17<sup>ème</sup> siècle, un instrument de connaissance et de puissance au service des Etats et un moyen de planifier l'action de l'homme sur le milieu.

Après la seconde guerre mondiale, l'Etat pratique l'observation territoriale comme le projet politique d'une nation unifiée, organisée de manière analogue sur tout son territoire.

#### **f. Les objectifs actuels de l'observation territoriale**

##### Connaissance du territoire

Depuis la décentralisation, cette connaissance devient un double enjeu politique et opérationnel à la fois pour l'Etat et pour les collectivités. Mais la multiplication d'instruments d'observation par et pour les territoires pose la question de leur articulation, de leur compétence.

Dans tous les cas, les observatoires territoriaux nécessitent une ingénierie conséquente qu'il s'agit de préciser. Les collectivités se sont dotées progressivement d'instruments d'observation à *l'échelle de leur territoire et à visées opérationnelles. La construction de cette expertise leur permet de peser dans les négociations avec l'Etat.*

Cette démarche est le plus souvent accompagnée de la création de sites internet ou de portails dédiés.

Travail de publicisation de l'observation du territoire, de sa capacité à innover dans le domaine. Observer et penser le territoire implique de s'intéresser non seulement à l'objet géographique mais également aux institutions productrices et régulatrices de ces territoires de projets et aux individus qui le façonnent. L'enjeu, majeur, de l'observation territoriale tient à la complexité actuelle des constructions de territoires et des territorialités, qui découle de plusieurs processus (Debarbieux B., Vanier M., 2002) de diversification :

- des identités, individuelles et collectives ;
- de l'habitat et de la mobilité ;
- de l'échelle locale et de l'échelle planétaire ;
- des instruments de mesure et d'évaluation ;
- des publics concernés.

##### L'objet à observer

Le territoire étant un système complexe, « vouloir en représenter la structure et le fonctionnement au sein d'outils d'observation et d'analyse reste une tâche ardue » (De Sède Marceau M.-H. et Al., 2009, p. 13) :

- cette observation et cette analyse du territoire ne sauraient se limiter à la seule approche statistique ;
- l'observation peut déconstruire des modèles venus « d'en haut ». construire des représentations spatiales, objets intermédiaires entre connaissance et action, un support de dialogue et de partenariat ;
- l'observatoire crée la relation entre représentation et action ;
- l'observatoire est lui-même une ressource territoriale pour favoriser la construction du territoire. Car l'une des vertus de l'observatoire réside en premier lieu dans la connaissance des problématiques ;

- enfin, le croisement des thèmes reste un exercice très intéressant, au risque parfois de déranger en faisant émerger de nouvelles représentations ou en remettant en jeu un pouvoir donné. Se dessine ainsi un nouveau mode de construction du territoire qui rompt avec une conception figée de l'espace.

### Données théoriques sur un « observatoire »<sup>12</sup>

Le projet européen PASTILLE cofinancé par la Commission Européenne et par le gouvernement suisse, avait pour objectif de développer une base d'indicateurs permettant d'aider les collectivités publiques à orienter leurs décisions en prenant en compte des critères de développement durable. Le besoin d'évaluer les politiques mises en œuvre touche directement les responsables publics et conduit à de nouvelles formes de gestion dénommée « New Public Management ». Ces approches renforcent notamment la nécessité d'exprimer des objectifs précis, d'évaluer les progrès réalisés, d'imposer des sanctions si nécessaire ou tout au moins des mesures correctives ...

L'expérimentation menée dans le cadre du projet PASTILLE a montré que l'adoption de check-lists d'indicateurs occulte la définition d'une politique locale en faveur du développement durable, et donc les priorités mises en avant localement. L'approche habituelle sur les indicateurs ne permet pas de les percevoir comme des « éléments endogènes de la dynamique de l'action publique, dans un contexte particulier ».

Le consortium PASTILLE 2 propose au contraire d'exploiter les indicateurs comme des outils stratégiques du processus de gouvernance. Partagés comme outil principal d'un forum perpétuel entre les différents acteurs de la gouvernance urbaine, les indicateurs peuvent créer davantage de transversalité permettant de négocier au mieux des stratégies

1. En latin, l'*indicator* est celui qui désigne le coupable (l'accusateur)  
*C'est une donnée qui alerte, mais pas forcément exhaustive ni forcément statistique.*
2. Variable qualitative (bon, moyen, vétuste) ou quantitative (pourcentage) permettant d'apprécier un phénomène ou une action à partir des objectifs, exprimés sous forme de valeurs normatives et ou comparatives. Un indicateur doit être localisé et daté. Son mode *d'obtention et sa définition* ont autant d'importance que ses valeurs successives dans le temps.
3. Indicateurs quantitatifs / qualitatifs  
Les indicateurs quantitatifs utilisent des nombres, expriment des quantités ou des montants  
Les indicateurs qualitatifs utilisent des mots, des couleurs ou des symboles pour exprimer des attitudes ou des points de vue.
4. Indicateurs objectifs ou subjectifs  
Les indicateurs objectifs spécifient des faits, dont la mesure réalisée par différentes personnes donnerait le même résultat. Les indicateurs subjectifs sont fondés sur des opinions ou des perceptions.
5. Quel phénomène souhaitons-nous observer ?  
Au départ on souhaite observer TOUT
  - observer pour quoi ?
  - pour répondre à des besoins de connaissance ?
  - pour suivre ou évaluer réglementairement ?
  - pour aider à la décision ?

<sup>12</sup> Source : Projet européen PASTILLE (Promoting Action for Sustainability Through Indicators at Local Level in Europe)

- quel phénomène pouvons-nous observer ?
- quelles sont les données dont nous disposons réellement et quel est leur champ d'utilisation ?
- quels organismes sont engagés dans le dispositif, de manière pérenne ?

#### 6. Les objectifs de l'observatoire

- Ils sont souvent déduits des compétences de l'organisme ;
- Ils peuvent être imposés par la loi ;
- Ils peuvent être imposés par une politique.

Ces objectifs vont évoluer au cours de la conception des indicateurs car :

- le promoteur de l'observatoire n'est souvent qu'un des acteurs de la problématique ;
- il y a nécessité de partager la conception pour mieux partager l'analyse ;
- ouvrir la réflexion à des partenaires externes impose la prise en compte *leur vision du monde* ;
- chaque acteur perçoit un phénomène avec *son bagage* culturel, thématique et ses *contraintes* personnelles et professionnelles.

Il sera donc nécessaire :

- de redéfinir le champ d'observation dans un *cadre commun, consensuel, partagé...* dépassant ou réduisant le champ d'observation initial ;
- d'associer les « bons partenaires » à la réflexion (en fonction du contexte technique, relationnel...);
- Il va falloir repenser les projets d'indicateurs que l'on a pu imaginer seul dans son coin.

#### 7. Les contraintes réglementaires

Un observatoire peut servir à évaluer des politiques mises en oeuvre dans un cadre réglementaire. Les indicateurs servent alors à montrer :

- une progression,
- une amélioration / évolution,
- une résorption de « problèmes »...
- une tendance visant à atteindre une cible imposée par la réglementation.

#### 8. Quelles données prendre en compte ?

- chacun collecte les données correspondant à ses compétences ;
- chacun déploie son observatoire répondant à sa problématique ;
- difficulté de fédérer les données : les modèles sont parfois mal décrits, les utilisateurs ne sont pas les créateurs ou collecteurs des données ;
- les champs d'utilisation sont mal-connus; il faut consentir un effort de traitement et de mise en conformité de ses données pour les rendre « compatibles » ;
- la disponibilité des données et la capacité des acteurs à les connaître et à les mobiliser permet de redéfinir le champ de coûts et de ressources ;
- composer avec l'existant :
  - o quel(s) indicateur(s) pouvons nous produire ? Répond-il à toute la problématique ?;
  - o importance de la fiabilité des données ;
  - o pérennisation de l'accès et la mise à disposition.

#### 9. L'interprétation des données

- la précision par les acteurs de l'observatoire sur ce qu'ils attendent de l'observatoire
- la définition des indicateurs en définissant également les modes d'exploitation et d'interprétation qui en découleront (C'est primordial)
- l'interprétation est indissociable de l'indicateur et doit être appropriée par les acteurs

- la publication d'un indicateur doit toujours être accompagnée de sa définition et de son mode d'interprétation.

En bref, comment procéder :

- Définir les objectifs de l'observatoire ;
- identifier les partenaires qui ont des objectifs « proches » et qui manipulent des données utiles au projet ;
- choisir les partenaires et établir le contexte du partenariat ;
- prendre en compte les aspects réglementaires ;
- identifier les sources de données ;
- identifier les données pertinentes ;
- définir et choisir des indicateurs adéquats en trouvant un consensus sur le mode d'élaboration et le mode d'interprétation.

#### **IV. Pistes de travail proposées**

Ces propositions succinctes constituent des bases de discussion :

##### **a. La phase préparatoire**

Il paraît nécessaire, comme dans les expérimentations précitées, de prévoir :

- des rencontres entre le groupe et un spécialiste, sociologue de préférence, afin de réfléchir sur les modalités de réalisation d'un observatoire, en fonction du contexte et de l'organisation en Vaucluse ;
- des réflexions du groupe sur la problématique des violences en Vaucluse.

Il s'agirait notamment de croiser les données connues sur les victimes avec des éléments socio-économiques, tels que les informations sur la pauvreté, la population (âge, sexe, CSP...), de trouver un questionnement approprié à ces indications et de voir également les lacunes qui peuvent apparaître. Ainsi jusqu'à présent, le Groupe de travail départemental n'a pas abordé la violence faite aux femmes âgées, soit hébergées en institutions, soit vivant à leur domicile.

Ce travail sur la problématique gagnerait à être validé par un spécialiste.

##### **b. Mise en place de l'observatoire**

Elaboration d'une charte, sous forme de convention de partenariat, afin de fixer :

- les objectifs de l'observatoire ;
- les instances participantes et décisionnelles ;
- les moyens humains et financiers ;
- la pérennisation prévue de l'observatoire ou la durée pressentie si elle est limitée ;
- les règles déontologiques (par exemple, sur la collecte et l'utilisation des données), la méthodologie de recueil de données ;
- les modalités de participation ;
- les engagements ;
- etc.

Constitution de :

- d'un comité de pilotage ;
- de sous-groupes de travail entre les divers signataires de la charte : institutions, associations, collectivités locales...

Suggestions de thèmes d'étude pour les sous groupes de travail :

**Condition préalable et nécessaire** : les thèmes devront être cohérents avec la problématique retenue.

- la typologie des victimes (genre, personnes isolées, ressources, CSP, vie maritale, nombre d'enfants, habitat, niveau d'étude, déterminants socio- culturels...) afin d'adapter au mieux les outils et les démarches à mettre en œuvre ;
- le recueil de la parole des victimes, **par exemple**, sur :
  - le déclenchement des violences
  - les conséquences
  - les solutions trouvées par la victime
  - les aides apportées : par qui, quand, le bilan de ces aides
  - les souhaits ou propositions
- la typologie des violences comprenant notamment les violences intergénérationnelles, celles liées au droit de garde des enfants et aux relations avec le parent violent ;
- etc.

Note : Des annexes détaillées sont à disposition sous demande.